

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (à partir de la délibération n°3), Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur RIGAUD), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE).

ABSENTS :

Madame BRISSEZ jusqu'à la délibération n°2 incluse
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Madame PONCET

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

**2023.05.30 FORÊT COMMUNALE – PROGRAMME DES ACTIONS 2024 RÉALISÉES
PAR L'ONF**
(Rapporteur : Jean-Marc RIGAUD)
Nomenclature : 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Afin de préserver la forêt communale, la ville d'Ambérieu en Bugey confie à l'ONF diverses missions de travaux et d'entretien.

Ces travaux sont réalisés en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, qui veille à une gestion durable du patrimoine forestier.

Pour l'année 2024, il est envisagé le programme de travaux comme suit

Apprécié de réception en préfecture
804210100046-20231201-DEL_2023_05_30-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

- **Travaux sylvicoles : 5 360 euros HT**
 - Première éclaircie non commercialisable et intervention en futaie irrégulière

- **Plantations : 4 110 euros HT**
 - Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation
 - Fourniture de plants de pins laricio
 - Régénération par plantation : Mise en place des plants
 - Protection contre le gibier – Application de répulsif sans phyto

- **Travaux de maintenance : 3 280 euros HT**
 - Entretien du périmètre : peinture

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les autorisations de travaux et interventions réalisées par l'ONF ;

2. **DE DIRE** que les crédits 2024 seront prélevés sur la ligne DST 70 61524 BOIS FORÊT.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **08 DEC. 2023**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210-00046-20231201-DEL 2023_05_30-DE
Date de transmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023